



Charte de bonne communication établissement, élèves, familles

La présente charte lie les différents personnels de l'établissement, les élèves et leurs familles.

- √ L'essentiel de la communication se fait via Ecole Directe
- √ Chaque semaine, chacun s'engage à lire l'hebdo qui est envoyé sur Ecole Directe. Toutes les informations organisationnelles y sont communiquées.
- √ Les messages envoyés doivent respecter les règles de politesse.
- √ Lors d'échanges téléphoniques ou de rendez-vous, les règles de politesse sont de rigueur.
- √ Les messages reçus par les enseignants et la vie scolaire sont lus sur le temps d'ouverture de l'établissement (hors internat).
- √ Il est interdit d'utiliser le nom ou le logo de l'établissement sur les réseaux sociaux sans l'autorisation écrite de la direction

Pour les enseignants

- √ Les enseignants s'engagent à ne pas déposer de devoirs le week-end pour le lundi.

Pour les familles

- √ Lorsque l'enfant est absent, vous devez contacter la vie scolaire par message via Ecole Directe ou par téléphone.
- √ Vous pouvez contacter l'établissement via le carnet de correspondance papier pour les 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}
- √ Vous pouvez contacter l'établissement via le carnet de correspondance numérique pour les 3^{ème} et lycéens.
- √ En cas de besoin, vous pouvez prendre un rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative.